

Procès verbal de la séance du conseil d'Administration du 4 avril 2017

18h05 Monsieur le Proviseur prend la parole pour rappeler que le Conseil d'Administration est composé de 30 membres, 23 d'entre eux étant présents, le quorum est donc atteint. Le Conseil d'Administration peut donc siéger et délibérer valablement.

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'Ordre du Jour

Monsieur le Proviseur présente l'ordre du jour et le soumet au vote

Vote Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Point 2 de l'ordre du jour : Compte-rendu du CA du 27 Février 2016

Monsieur le Proviseur précise que la date de la commission permanente était bien le 27 Mars et non pas le 27 février. Il indique qu'une « coquille » s'était glissée concernant la DBM et qu'il s'agissait bien des décisions 1 à 3 et pas seulement de la décision 3.

Madame Remy demande à ce que la version définitive de la motion déposée au dernier conseil d'administration signée par les deux organisations de parents et les deux organisations d'enseignants figure au compte-rendu. Monsieur le proviseur indique qu'il avait anticipé et que la dernière version du document sera bien annexée au Compte-rendu

Monsieur le Proviseur demande si des remarques sont faites sur le compte rendu et le soumet au vote.

Vote Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Proviseur précise que ce C.A. fait suite :

- A la réunion du CVL du 23/03/2017
- A la réunion de la Commission Permanente du 27/03/2017 où ont été adoptés des contrats et des conventions ainsi que l'organisation et le financement des voyages pour la fin de l'année scolaire

Point 3 de l'ordre du jour : Questions financières et comptables

1- Contrats et convention (pour information)

- Convention d'hébergement à l'internat du lycée professionnel « Les Savarières » à destination d'une élève du lycée, actuellement dans une situation personnelle difficile
- Convention avec l'association « DicoLSF » destinée à permettre des interventions sur le thème des risques auditifs dans le cadre du forum des associations du 6 avril 2017
- Convention avec l'association « Les APSYADES » destinée à permettre des interventions sur le thème des conduites addictives dans le cadre du forum des associations du 6 avril 2017
- Convention avec l'association « Les APSYADES » sur un protocole d'interventions dans le cadre du CESC, le 16 Mai 2017
- Modification d'une date sur une convention avec l'Hebdo Sèvre et Maine déjà votée lors du conseil d'administration du 29 Septembre 2016
- Contrat de maintenance avec la société ARD relatif à l'entretien du système informatique de gestion du self
-

2-Organisation et financement des voyages pour 2017-2018 (pour information)

- Organisation d'un voyage scolaire à Cordoue pour les élèves de terminale ES
- Organisation d'un séjour linguistique à Plymouth pour les étudiants NRC premières et deuxièmes années

3 -Compte financier 2016

Monsieur le proviseur laisse la parole à Mme Gilbert, Gestionnaire de l'établissement qui projette un diaporama récapitulatif des principaux points du compte financier 2016.

Mme Gilbert précise que le compte financier traduit la fin de l'exécution budgétaire 2016. Le budget prévisionnel ayant été voté en Novembre 2015, exécuté en 2016, modifié par des décisions budgétaires modificatives (DBM), le compte financier permet d'arrêter définitivement les comptes et de faire le bilan de l'année 2016.

Les Produits 2016 sont de 1 113 294 .63 euros

Les charges 2016 sont de 1 125 558.04 euros

Le résultat, est sans surprise, négatif (-12 263.41 euros) puisqu'il avait été prévu d'utiliser les réserves pour équilibrer les dépenses et les recettes.

Le résultat est moins négatif que prévu puisque certaines dépenses n'ont pas été réalisées (viabilisation notamment). Les réserves disponibles au 31/12/2016 s'établissent à 154 551.42 euros pour le service général (soit 100 jours de fonctionnement) et à 71 847,18 euros au SRH soit 51 jours de fonctionnement. A ces réserves disponibles, il faut retrancher les prélèvements prévus au budget initial 2017 (respectivement 29206.90 euros et 10000 euros).

Les réserves restent néanmoins suffisantes pour envisager des dépenses complémentaires pour achats ou travaux en 2017.

Le conseil régional préconise en effet des réserves comprises entre 30 et 60 jours de fonctionnement et diminue la dotation de fonctionnement pour les établissements dépassant les 90 jours.

Mme Gilbert présente alors :

- Les **Recettes et les dépenses** en donnant la répartition des recettes par nature de financeurs, puis la répartition des dépenses par nature.

- Le Résultat positif sur le service restauration correspond notamment au montant d'une subvention du Conseil régional lié à un engagement d'achats de produits biologiques et au recours à des circuits courts. Cette subvention n'a pas vocation à être renouvelée tous les ans.

M. Colin s'étonne de l'écart de 130 000 euros sur le réalisé. Mme Gilbert indique que ce budget est à examiner dans le détail et donne l'exemple des manuels scolaires pour lesquels les montants prévus n'ont pas été dépensés. L'objectif étant de ne pas dépenser plus que ce qui a été notifié.

M. Vrignaud s'interroge sur l'opportunité de conserver un fonds de réserve d'un montant aussi élevé.

- Les **Services d'activité pédagogiques** en revenant notamment sur les voyages et les sorties et les projets pédagogiques.

Mme Gilbert détaille chacune des 16 destinations.

Madame Lacoste suggère de séparer voyages et sorties.

Monsieur Vrignaud demande le nombre d'élèves concernés.

Monsieur le Proviseur propose de fournir cette information pour le prochain bilan. Mme Ewels précise : 687 élèves.

Monsieur Lepron demande des précisions sur les séminaires des BTS qui sont fournies par Mesdames Lacoste et Douguet.

18H44 Arrivée d'Anne Villard et Pierre Louis Champeau

- Les **services vie de l'élève** : CESC, Fonds de vie lycéenne, Fonds sociaux.

Il existe un reliquat sur les fonds sociaux. 27 élèves ont bénéficié de ce fonds dont 7 en restauration et 19 en voyages.

M. Vrignaud demande s'il serait possible d'aider plus d'élèves. Mme Lacoste, M. Champeau et Mme Villard indiquent que certaines familles renoncent parfois à monter un dossier ou ne veulent pas se trouver en posture de demande d'aide. Mme Guichard indique qu'une information est donnée aux élèves dans le contexte d'achat de calculatrices en début d'année. Monsieur le proviseur rappelle que cette possibilité est évoquée lors de l'organisation de chaque voyage et que la confidentialité est de mise.

- Les services **Administration et logistique**
- Les services **Restauration et hébergement**
- Les services **Bourses nationales**

Les parents demandent si la totalité de la bourse est reversée aux élèves. Mme Gilbert indique qu'un prélèvement est réalisé pour la partie Restauration

- **Les services opérations en capital**

Mme Gilbert indique que des achats de PC pour l'administration ont été effectués ainsi qu'un ouvre boîte pour le service restauration.

- **L'analyse financière**

4- Proposition de prélèvement sur fonds de réserve

Mme Gilbert précise que l'état actuel des réserves bloque encore certaines subventions.

La proposition de déblocage du fonds de réserve pour un montant de 22794 € prévoit les dépenses suivantes :

SVT Divers équipements 1500 €

Adaptateur pour marteau reflex 4000 €

Physique Robinets doubles 2544 €

Informatique 6 PC 3300€

1 PC Chef cuisine 550 €

Bâtiments Pose anti Pigeons 6000 €

Entretien Mono-brosse 3500 €

Entretien Bouchons oreille 1400 €

Mme Julé demande quelle communication a été faite sur la possibilité d'utilisation de ce fonds et quel est le processus à mettre en œuvre pour déposer une demande. Mme Lacoste pose également la question du circuit de décision.

Mme Gilbert indique que les demandes sont recueillies par la direction ou elle-même en fonction des besoins et « au fil de l'eau » et qu'il est rare qu'il n'y soit pas donné suite.

M. Champeau précise que les enseignants de physique et de SVT ont l'habitude de procéder ainsi mais qu'il est nécessaire d'informer les collègues de cette possibilité.

Les élèves signalent à propos du dispositif anti-pigeon que la situation est intenable dans certaines salles du deuxième étage.

M. Etournay et les enseignants précisent que le bruit des roucoulements dans les faux plafonds rend difficile la concentration durant des devoirs entre autres de mathématiques de 4H. Mme Julé précise que les personnes asthmatiques peuvent ressentir des difficultés respiratoires et M. Champeau ajoute que les pigeons sont susceptibles de causer des maladies.

Mme Gilbert souligne la complexité du règlement de ce dossier. Elle a fait appel à la région et pense qu'un nettoyage est une réponse insuffisante tant que le problème de fond des dispositifs anti-pigeons n'est pas réglé.

Elèves, parents et enseignants demandent à ce que le règlement de ce problème soit inscrit au CA et devienne une priorité. Ils insistent pour qu'un budget supplémentaire de 5000 euros soit dégagé pour éliminer les déjections de pigeons et qu'au moins un nettoyage des bordures de fenêtres soit réalisé avant le baccalauréat.

M. Vrignaud et M. Colin demandent à ce que le CA procède à un vote sur la décision de procéder à ce nettoyage.

M. le proviseur indique qu'il ne s'agit pas d'un point défini à l'ordre du jour et qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à un vote mais il valide qu'un plan action sera mis en place pour trouver une solution définitive et procéder à un nettoyage avant le Baccalauréat.

M. Lepron rappelle que le CA est un lieu de prise de décision et qu'il paraît donc opportun d'ajouter une ligne budgétaire si nécessaire.

Une ligne supplémentaire d'opération de nettoyage pour un montant de 5000 € en plus du dispositif de Pose de piques anti Pigeons de 6000 € est donc ajoutée dans le cadre du vote des prélèvements sur fonds de réserve.

M. Colin indique qu'il est dommage de dépasser les montants de fonds de réserve préconisés par le Conseil régional et qu'il serait intéressant de réfléchir à l'utilisation de ces fonds dans le cadre d'un projet d'établissement qui mobiliserait tous les acteurs.

M. le proviseur souligne qu'il s'agit de fonds publics qu'il s'agit de gérer au mieux.

Vote **Pour : 24** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Point 4 de l'ordre du jour : Atelier théâtre 2017-2018

L'atelier théâtre est reconduit. Aucune question particulière

Vote **Pour : 24** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Point 5 de l'ordre du jour : Calendrier de fin d'année

Le calendrier a été présenté en Commission permanente et n'a donné lieu aucune remarque particulière.

Monsieur le proviseur rappelle les contraintes et les objectifs qui ont sous-tendu l'élaboration de la proposition de calendrier de fin d'année :

- L'organisation des épreuves de baccalauréat du lycée en qualité de centre d'examen et de délibération
- Le calendrier académique et départemental (demandes et commissions d'affectations, notifications, inscriptions...)
- L'organisation interne
- Les obligations institutionnelles
- La volonté de garder les élèves le plus longtemps possible (reconquête du mois de juin)

La date du 9 juin a été fixée pour la fin des cours. La direction et les enseignants de l'établissement ont souhaité que cette journée se déroule au sein de l'établissement dans un esprit festif tout en respectant les règles en vigueur. Madame Villard rappelle que l'an dernier les élèves sont allés à l'extérieur du lycée. Le CVL souhaite donc organiser une journée suffisamment attractive pour que les élèves restent au sein de l'établissement et que les débordements soient ainsi évités. Laury Cambazard rappelle que l'on doit aussi prendre en compte la présence des examens de BTS et que les élèves doivent être informés afin d'en prendre conscience.

Vote **Pour : 24** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Point 6 de l'ordre du jour : questions diverses

Les parents d'élève ont souhaité à nouveau aborder la question de l'offre de formation au lycée de la Herdrie. Ils regrettent notamment que la seule orientation de baccalauréat technologique soit la classe de STMG et qu'une section STI2D ne soit pas ouverte comme évoqué durant la planification des travaux d'agrandissement. La suppression du redoublement complique encore celle de l'orientation dans un bassin Sud Loire très étendu.

Monsieur le proviseur rappelle qu'il existe des lycées offrant des sections STI2D et que les élèves doivent changer le cas échéant d'établissement. Il rappelle également que la création d'un plateau technique est très onéreuse dans le cadre de la création ex-nihilo d'une STI2D.

En l'absence d'autres questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le proviseur lève la séance

La secrétaire de séance

N. REMY



Le Chef d'Etablissement
F. GAUVRIT

